



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026/SEPT/123	OBJET : ADMISSION EN CRÉANCES ÉTEINTES – BUDGET VILLE
Date du conseil municipal 15/09/2026	
Date de la convocation 09/09/2026	
Date de l'affichage 09/09/2026	

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Clotilde LAGOUTTE, Maire, en suite des convocations adressées le neuf septembre deux mille vingt-six.

Étaient présents :

Clotilde **LAGOUTTE**, Maire

Abdelhakim **LACHHAB**, Maureen **BONNET-KHOULDI**, Michel **BILLOUT**, Pascale **DESPLATS**, Guy-Bertrand **TCHIKAYA**, Voahangy **HUÉ**, Mohamed **NOURO**, Sylvie **GALLOCHER**, Maires-adjoints.

Julien **BOUDET**, Ijou **HAMMOUTI**, Mohammed **KHERBACH**, Prescilia **HENRY**, Lucie **BOURELY**, Romaine **BOKASSA-KIBOZI**, Adama **OUATTARA**, Catherine **MOLINA**, José **MORILLA**, Gérard **ESNAULT**, Pascal **BOURGET**, Nolwenn **LE BOUTER**, Jules **NOUGA NOUGA**, Isabelle **WALCZYNSKI**, Stéphane **MOLINES**, Angélique **RAPPAILLES**, Cyril **AKPAMA**, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Dramane **TRAORE** pouvoir à Ijou **HAMMOUTI**

Frédérique **HOUREUX** pouvoir à Maureen **BONNET-KHOULDI**

Catherine **LORMANN-D'HOKER** pouvoir à Nolwenn **LE BOUTER**

Pascale **DESPLATS** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260924-DEL-2026-123-DE
Date de télétransmission : 24/09/2026
Date de réception préfecture : 24/09/2026

DÉLIBÉRATION

OBJET : ADMISSION EN CRÉANCES ÉTEINTES – BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le budget principal,

CONSIDÉRANT le jugement du Tribunal de commerce de Melun prononçant la liquidation judiciaire de la SAS PLC Ravalement, puis une clôture pour insuffisance d'actif en date du 21 juillet 2025,

CONSIDÉRANT la demande du Comptable public formulée par courrier du 11 août 2025 tendant à l'admission en créance éteinte de la somme de 41,64 € relative au titre n° 246/2022,

Après en avoir délibéré,
À L'UNANIMITÉ (par 29 voix POUR)

ARTICLE 1 : Décide d'admettre en créance éteinte la somme de 41,64 € correspondant au titre 246/2022.

ARTICLE 2 : Dit que les crédits sont inscrits en dépense de la section de fonctionnement du budget principal.

ARTICLE 3 : Autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La Maire

Clotilde LAGOUTTE



Le secrétaire de séance

Pascale DESPLATS

Certifié exécutoire compte-tenu de
la télétransmission en Sous-Préfecture
le
Et de la transmission ou notification et de la
publication le

La Maire,

Clotilde LAGOUTTE



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260924-DEL-2026-123-DE
Date de télétransmission : 24/09/2026
Date de réception préfecture : 24/09/2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2429

77 – SEINE-ET-MARNE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MELUN

Jugement de clôture

Date : 21 juillet 2025.

Jugement de clôture pour insuffisance d'actif.

892 080 862 RCS Melun.

PLC RAVALEMENT.

Forme : Société par actions simplifiée.

Activité : ravalement de bâtiments..

Adresse : 5 Route de Troyes, 77720 Grandpuits-Bailly-Carrois.

Complément de jugement : Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260924-DEL-2026-123-DE
Date de télétransmission : 24/09/2026
Date de réception préfecture : 24/09/2026

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PROVINS, le 11/08/2025

SGC PROVINS
8 AV ANDRE MALRAUX
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
77487 PROVINS

SGC PROVINS
8 AV ANDRE MALRAUX
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
77487 PROVINS

Références bancaires :
IBAN : FR573000100525D775000000040
BIC : BDFEFRPPCCT

Affaire suivie par : Mme Alexandra SINOIR
Téléphone : 01 64 60 54 27
Mél: sgc.provins@dgifp.finances.gouv.fr

PLC RAVALEMENT
5 ROUTE DE TROYES
77720 GRANDPUITS BAILLY CARROIS

N/REF : 330108520628

BORDEREAU DE SITUATION

DES PRODUITS LOCAUX NON SOLDES DUS A LA TRESORERIE

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-après la situation de votre compte, arrêtée à la date du 11/08/2025.

Le montant total dû s'élève à 41,64 €

REFERENCES			SITUATION COMPTABLE			
Exercice - N°pièce/acte	Date	Objet	Sommes dues (Ppal et frais)	Recouvrements	Reste dû (Ppal et frais)	Dont frais restant dus
BC 20000 - NANGIS						
2022-T-246-1	13/05/2022	ODP DU 11 AU 21-01-2022	41,64		41,64	
2022-39966248733-	25/07/2022	Lettre de relance standard			41,64	
2022-41144795633-	07/12/2022	Phase comminatoire facultative			41,64	
2024-47285249533-	03/04/2024	Mise en demeure avant saisie standard			41,64	
2024-47447467233-	14/05/2024	saisie vente			41,64	
Total 2022 - T-246			41,64	0,00	41,64	0,00
Total 2022			41,64	0,00	41,64	0,00
Total BC 20000			41,64	0,00	41,64	
TOTAL GENERAL RESTANT DU					41,64	

DETAIL DES RECOUVREMENTS

Mode de règlement	Informations diverses	Date	Montant	Budget	Exercice/pièce
	Néant				

Le comptable public
MULLER Jennifer



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction générale des Finances publiques
SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE PROVINS**

8 rue André Malraux
77487 PROVINS
Téléphone : 01 64 60 54 27
Mél. : sgc.provins@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Jours et heures d'ouverture : L M J V de 8h30-12h
Réception : (avec ou sans RDV)
Affaire suivie par : Alexandra SINOIR
Téléphone : 01 64 60 37 07
Télécopie : 01 64 60 54 13
Réf. :

Madame la Maire

Provins, le 11/08/2025

Objet : dossier LJ SAS PLC RAVALEMENT /annulation d'article de rôle

Madame la Maire,

Vous avez émis des article de rôle à l'encontre de la SAS PLC RAVALEMENT, 5 route de Troyes 77720 Grandpuits-Bailly-Carrois, pour un montant total de 41,64 € (bordereau de situation ci-joint).

Le tribunal de commerce de Melun a prononcé la liquidation judiciaire de l'entreprise, puis une clôture pour insuffisance d'actif en date du 21/07/2025.

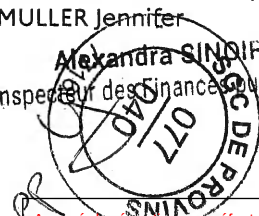
Ces créances étant éteintes, je vous remercie de bien vouloir prendre une délibération détaillant les titres admis en effacement et d'émettre un mandat ordinaire au compte 6542 pour un montant de 41,64 € afin de procéder à l'annulation de ces titres.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La Cheffe de service du SGC,
MULLER Jennifer

Alexandra SINOIR
Inspecteur des Finances Publiques



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260924-DEL-2026-123-DE
Date de télétransmission : 24/09/2026
Date de réception préfecture : 24/09/2026